



**Syndicat Mixte d'Aménagement des
Bassins Aume-Couture, Auge et Bief**

Maison de l'eau
16140 Saint Fraigne
☎ 05.45.21.01.91

f.devautour@smabacab.fr

St Fraigne, mardi 21 octobre 2025

Procès-verbal du Comité syndical

Mercredi 24 septembre 2025 à 18H30 à la Maison de l'Eau

Le mercredi 24 septembre 2025 à 18h30, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB), dûment convoqué, s'est réuni en son siège à la Maison de l'eau (16140 SAINT-FRAIGNE) sous la présidence de Christophe AUGIER. Renaud COMBAUD est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- Adoption du procès-verbal du 18.06.2025,
- Délibération participation des communautés de commune 2026
- Délibération fixant les conditions d'exercice du travail à temps partiel
- Délibération renouvellement contrat Arthur Mouclier
- Stratégie haies : financement
- Délibération convention mise à disposition tracteur Saint-Fraigne
- Vidéo Empuré en cours
- Délibération indemnisation agriculteurs travaux Empuré
- Questions diverses

Délégués présents :

Titulaires : Madame WILKINSON Judith / Messieurs ALLAIN Didier / AUGIER Christophe / BALLANS Cyril / BERTRAND Michel / BRISSONNAUD Denis / CACLIN Philippe / CAQUINEAU Emmanuel / COMBAUD Renaud / DANJOU Laurent / DEVAUTOUR Jean-Christian / DURAND Jean-Louis / LECLERE André / MEGRET Christian / MEUNIER Jean-Michel / MOREAU Louis / RACINE Eric / ROY Francis / TEXIER Didier / TRICOIRE Pascal / TYRE Christophe

Suppléants : Mesdames BAZIRE Patricia /GUERET Marie-Joëlle / Messieurs

Pouvoirs : Monsieur RIVAUD Michel à Monsieur AUGIER Christophe
Madame BAUDRIT Isabelle à Monsieur CAQUINEAU Emmanuel

Présents à titre consultatif :

Monsieur BLANCANT Julien (SMABACAB)
Madame DEVAUTOUR Florence (SMABACAB)
Madame AUFFRET Noémie (SMABACAB)

Préambule

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et remercie les membres présents. La séance est ouverte.

Adoption du procès-verbal du 18.06.2025

Monsieur le Président soumet à l'approbation le procès-verbal du précédent comité syndical, disponible sur le site internet du SMABACAB.

Ce dernier ne soulève aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Délibération participation des communautés de commune 2026

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité le montant appelé des cotisations :

CDC adhérentes	% (clé de répartition)	Participation
Communauté de commune de Coeur de Charente	29.87 %	62 730 €
Communauté de commune du Mellois en Poitou	24.19 %	50 801 €
Communauté de commune de Val de Charente	21.61 %	45 387 €
Communauté de commune du Rouillacais	13.82 %	29 020 €
Communauté de commune de Vals de Saintonge	10.51 %	22 062 €
Total	100.00 %	210 000 €

Les élus acceptent de reconduire l'appel des participations à l'identique.

Délibération conditions d'exercice du travail à temps partiel

Monsieur Le Président explique qu'il convient de définir les différentes modalités d'exercice du travail à temps partiel dans la collectivité, suivant les conditions et les limites des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

A la lecture de la proposition de délibération, monsieur le président propose de fixer le temps partiel sur autorisation selon des quotités allant de 50 à 90 %, applicables sur période hebdomadaire et sur durée d'un an.

Les demandes de renouvellement de temps partiels devront être formulées au moins un mois avant leur échéance.

L'ensemble des autres règles encadrant la démarche sont définies par le CGFP.

L'assemblée délibérante valide le document selon ces modalités.

Délibération renouvellement contrat Arthur Mouclier

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Morgan FAVARD achevant sa 4^{ème} année de disponibilité et ayant décidé de la poursuivre pour une dernière année, il convient de statuer sur le renouvellement du contrat d'Arthur MOUCLIER pour 1 an.

Les élus valident la prolongation du contrat à compter du 16 décembre 2025.

Stratégie Haies : Financement

Monsieur Julien BLANCANT souhaite relever un point concernant le dispositif d'aide à la plantation de haies. En effet, différents financements tels que ceux rattachés au pacte en faveur de la haie, se voient réduits.

Monsieur BLANCANT souhaite donc anticiper une éventuelle disparition des financements ; dans ce cas précis, le SMABACAB maintiendrait-il ses actions d'aide à la plantation en finançant les achats de plants, protection et paillage ?

Suite aux échanges, il est convenu qu'en cas de disparition des financements, le SMABACAB maintiendra son aide à la plantation (main d'œuvre) et laissera aux propriétaires planteurs le financement des achats de fournitures.

Monsieur CACLIN demande s'il n'y a pas dans ce dispositif de doublons de financement.

Monsieur BLANCANT précise que le SMABACAB ne fournit que la main d'œuvre, et que les aides financières tiennent compte de cet aspect, afin de ne pas financer de prestation auprès des agriculteurs.

Délibération convention mise à disposition tracteur de Saint-Fraigne

Sur certains chantiers, le SMABACAB peut avoir ponctuellement besoin d'un tracteur (transport de remorques, traction d'embâcles...). Le caractère ponctuel du besoin ne nécessite pas un investissement. Il est donc proposé que le SMABACAB et la commune de Saint-Fraigne créent un partenariat par conventionnement, permettant de cadrer la démarche concernant notamment les assurances et l'indemnisation des heures.

Il est demandé par monsieur CACLIN que cette convention prévoit son extension à toutes les communes du territoire, dans des cas où une commune assisterait le SMABACAB de la même façon.

Les élus valident la remarque en prévoyant dans la délibération que Monsieur le Président puisse à l'avenir signer toute convention de partenariat et mise à disposition de matériel entre les communes du territoire du SMABACAB et le SMABACAB.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Vidéo Empuré en cours

Dans le cadre des travaux d'Empuré, une vidéo est en cours de réalisation (entreprise OTAGO). Monsieur BLANCANT précise que le chantier continue et que des prises de vues supplémentaires seront effectuées sur 2026.

Délibération indemnisation agriculteurs travaux Empuré

Comme convenu dans le programme de travaux 2025 et dans le cadre des actions menées à Empuré, une délibération doit être prise afin d'indemniser Messieurs RICHARD et GALLAIS selon le barème d'indemnisation des pertes de récoltes 2025 et en fonction des surfaces impactées par les travaux.

Les élus approuvent cette indemnisation.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est achevée à 19h30.

Le Président,
Christophe AUGIER



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: "STM-A BACAS", "LE PRESIDENT", and "16140 SAINT-FRANÇOIS".

Le secrétaire de séance,
Renaud COMBAUD



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: "STM-A BACAS", "LE PRESIDENT", and "16140 SAINT-FRANÇOIS".